

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1984)
Heft: 743

Artikel: Société : la solitude, ça existe...
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1017111>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La solitude, ça existe...

Politique de la famille: certes, à ce chapitre crucial de la vie en société, tout est à reprendre, entre le mariage traditionnel et le compagnonnage par exemple.¹ Si tant est qu'il ne soit pas trop tard pour qu'une intervention «politique» dans ce domaine puisse déboucher sur autre chose qu'un simple ajustement (législatif) vers une réalité qui s'impose inexorablement.

La politique de la famille, oui, autant que faire se peut. Mais un constat sans parti pris de la réalité

éclaire une autre urgence: une politique de la solitude.

Entrer dans le vif de ce débat crucial et abandonner les généralités pour des faits quotidiens et concrets, c'est suivre par exemple Patrick de Laubier qui, dans la revue trimestrielle de l'Institut d'études sociales (Genève), «Travail et société»², donne des chiffres qui se passeront de longs commentaires:

A Genève, entre 1860 et 1960, le nombre de personnes par unité de logement (ou ménage selon les statistiques) est passé de 4,5 à 2,8. En 1980, il est de 2,3, soit une diminution d'environ 50% en quatre générations.

Si l'on étudie la situation de 1980, on remarque

que les personnes seules, qui représentent 17,4% de la population totale, constituent 38,7% des ménages au sens statistique.

En vingt ans, les personnes seules sont passées de 7,1 à 17,4% de la population du canton de Genève. Si l'on ne retient que les plus de quinze ans, le taux est de 21%. Sur 100 personnes seules, 62 sont des femmes, 38 sont des hommes, ce qui s'explique principalement par la plus grande longévité des femmes et le fait que les hommes veufs ou divorcés se remarient plus fréquemment que les femmes.

A partir de la tranche d'âge de 45 à 54 ans, les femmes seules sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes (17,1 et 13,3), tendance qui s'accroît (53,4 et 23,4 après 75 ans), si bien qu'au total près des trois quarts des personnes seules de plus de 45 ans sont des femmes (...).

Comme, depuis la fin des années soixante, le taux des divorces augmente et celui des mariages diminue (1875 mariages et 943 divorces en 1980) et que 53% des grossesses (3990 avortements et 3489 naissances en 1980) sont interrompues, la solitude a sociologiquement toutes les chances de s'accroître.

VINGT ANS DE DÉMOGRAPHIE SUISSE, 1961-1982

Année	ICF ¹⁾	SNLR ²⁾	SPMR ³⁾		SRRD ⁴⁾		SDR ⁵⁾	E (0) ⁶⁾		
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes		Epoque	Hommes	Femmes
1961	2,53	2,44	95	95	74	63	13	1958/63	68,7	74,1
1966	2,52	2,53	86	87	71	60	13	1960/70	69,2	75,0
1976	1,54	1,80	58	60	46	43	23	1975/76	71,6	78,1
1977	1,53	1,83	60	62	49	46	25	1976/77	71,8	78,4
1978	1,50	1,86	58	60	46	44	26	1977/78	72,0	78,6
1979	1,52	1,93	62	63	50	47	26	1978/79	72,1	78,7
1980	1,55	2,00	64	66	52	47	27	1979/80	72,3	78,8
1981	1,54	2,01	64	65	50	46	28	1980/81	72,4	79,0
1982	1,55	2,04	65	66	52	46	30	1981/82	72,7	79,6

1) Indice conjoncturel de la fécondité (nbr. d'enfants par femme).

2) Somme des naissances légitimes réduites (nbr. d'enfants par mariage).

3) Somme des premiers mariages réduits (nbr. de célibataires qui finissent par se marier, en %).

4) Somme des remariages réduits des personnes divorcées (nbr. de divorcés qui finissent par se remarier, en %).

5) Somme des divorces réduits (nbr. de mariages qui se terminent par un divorce, en %).

6) Espérance de vie à la naissance, en années et dixièmes d'années.

Solitudes de femmes: la loi des chiffres (un des nombreux tableaux révélateurs publiés dans la somme parue aux éditions Réalités sociales, cette année: «Familles en rupture, pensions alimentaires et politique sociale», travaux réunis par Pierre Gilliland).

Les femmes, premières cibles de l'isolement dans les sociétés industrielles: toutes sortes de facteurs se conjuguent donc qui donnent à ce phénomène une allure quasi irréversible, dans les prochaines décennies, de l'éclatement des traditions familiales (moins de mariages, davantage de divorces, moins d'enfants) à une longévité accrue, en passant par le développement progressif du travail féminin salarié. A cet égard, les autres catégories de solitaires dont les effectifs ne cessent d'augmenter, les malades par exemple ou les réfugiés, ne sont pas tribu-

¹ Voir par exemple le dernier travail de l'Institut d'éthique sociale de la Fédération des églises protestantes de la Suisse (adresse utile: Beau-Séjour 28, 1003 Lausanne): «Liberté et responsabilité dans le couple et la famille. Pour une éthique du couple et de la famille.» Dernier numéro paru (34) de la série Etudes et Rapports.

² N° 1/84. Article intitulé: «Aspects sociologiques de la solitude dans les sociétés industrielles avancées.»

taires aussi nettement de l'évolution typique des sociétés dites avancées.

Et sans doute, l'inégalité dont souffrent les femmes dans le domaine professionnel, combinée avec leur plus grande espérance de vie, rend leur solitude encore plus difficile à supporter. Les diagnostics officiels commencent à prendre en compte ce phénomène. Témoin ces quelques lignes du Secrétariat d'Etat français chargé des personnes âgées, cité par Patrick de Laubier: «Parallèlement aux discriminations qui s'étendent à tous les âges du cycle de vie féminin, l'entrée dans la seconde période de vie productrice pour une femme (autour

de la quarantaine) s'accompagne d'un renforcement du processus d'inégalisation, dans lequel se cumulent l'âge et l'impact des dissolutions maritales. Les situations les plus critiques se retrouvent parmi les femmes de milieux modestes qui se trouvent seules autour de la cinquantaine, avec encore des ascendants âgés à charge et de fortes contraintes économiques qui les conduisent souvent à reprendre un travail précaire et déqualifié par rapport à leur emploi ou leur formation antérieure.» Suffira-t-il longtemps d'invoquer les progrès de la communication de masse, antidote à la solitude (!), à travers la télévision, pour conjurer des phénomènes d'une telle ampleur?

VIVRE SEUL

Le logement est un des révélateurs de la solitude. Le fascicule des «Communications statistiques» publié en décembre 1983 par le Service cantonal vaudois de recherche et d'information statistique, sous le titre «Logements et ménages vaudois», livre dans cette perspective des données tout à fait significatives concernant par exemple les personnes seules en pourcentage des ménages (1980):

— *Lausanne: 39,6% de personnes seules (parmi elles, 32,4% de personnes âgées).*

— *Canton de Vaud: 32,3% de personnes seules.*

— *Les femmes comptent pour 62,5% des isolés, dont 42% de veuves et 41% de célibataires; les hommes seuls (37,5%) sont, dans leur grande majorité, âgés de moins de soixante ans, célibataires le plus souvent (58%).*

A Genève, le recensement de la population a permis de constater qu'en 1960, 20,3% des logements étaient habités par une personne seule, et que cette proportion était passée à 27,3% en 1970, pour atteindre 34,2% en 1980 (sur 100 personnes seules en 1980, 62 femmes et 38 hommes).

FISCALITÉ LAUSANNOISE

Si on faisait comme le voisin!

Lors de sa séance du 2 octobre, le Conseil communal (législatif) de Lausanne choisira son coefficient d'impôt. Partis libéral et radical, contre l'avis de la Municipalité où ils ont une responsabilité majoritaire, et démocrates-chrétiens proposeront une baisse de cinq points qui ferait passer le coefficient de 110 à 105.

La décision serait importante et peut intéresser

chacun, même si l'on n'est pas contribuable à Lausanne.

Le ménage de Lausanne représente approximativement le tiers de celui du canton de Vaud. La décision aurait donc une portée dépassant les strictes frontières communales, touchant notamment aux relations Etat-communes.

D'où ces quelques remarques.

— Il est sain que le coefficient communal soit flexible, adapté aux besoins. On a vu assez souvent des communes — de petites communes pour la plupart — accepter une hausse parce que l'amortissement ou le financement de travaux importants

l'exigeait. Puis, une fois le cap franchi, revenir au coefficient antérieur.

La situation lausannoise est différente; la Ville est frondeuse, politisée. Une hausse succédant à la baisse, la rattrapant parce que l'expérience a été mauvaise, est inconcevable. Les responsables lausannois ne peuvent donc pas raisonner en termes de flexibilité. La baisse doit pouvoir être justifiée dans le moyen et dans le long terme.

— La dette communale demeure lourde, même si elle englobe des investissements productifs; lourd aussi, le service des intérêts. Le niveau élevé de la dette implique qu'on préserve une bonne capacité d'autofinancement. Réduire cette capacité signifierait que le gros des investissements est fait. Peut-on le dire à moyen terme?

— Lausanne tient en réserve des projets d'urbanisme importants: place de la Gare, Riponne, place de la Navigation. Le problème des transports demeure au premier plan: achat du Lausanne-Ouchy, situation des Tramways Lausannois. Ces investissements nécessaires à la qualité de la vie autorisent-ils une baisse du coefficient?

— Le problème de la répartition des charges canton-communes demeure en suspens. Le déplacement, jusqu'ici, s'est fait au détriment du canton par la prise en charge de la convention d'hospitalisation et de l'assurance des personnes âgées que l'Etat supporte seul. La baisse du coefficient lausannois sera reçue comme la confirmation de ce déplacement.

— La baisse du coefficient réactive les sentiments d'iniquité sociale: le cadeau est dérisoire pour les uns, modestes; large et généreux pour d'autres, nantis. Les arguments financiers avancés pour contrer certaines propositions (par exemple, le maintien de l'indexation intégrale des salaires) deviennent rétroactivement des faux-semblants, etc.

Enfin, alors que la majorité municipale s'est fait élire sur une liste d'entente pour une politique cohérente, on s'étonne qu'une telle décision soit imposée au syndic (radical), premier responsable, par sa majorité et son groupe. Est-ce «cohérent»?

A. G.